

# La mitzva de la semaine

Par le Rav Shaoul David Botschko

Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Ko'hav Yaacov)

Traduit de l'hébreu par Elyakim P. Simsovic

## Parachat Vayaqhel

### Le Miséricordieux réclame le cœur

*« Et Moïse dit à toute l'assemblée des Enfants d'Israël – c'est cela la chose que Hachem a ordonné de dire : prenez de votre part un prélèvement pour Hachem ; tout généreux de son cœur l'apportera, le prélèvement d'Hachem, or et argent et bronze. » (Chemot xxxv, 4-5)*

Ces deux versets du début de la paracha se contredisent apparemment. En effet, l'expression « que Hachem a ordonné » implique qu'il s'agit d'une obligation, d'un *devoir*. Au contraire, la générosité de cœur évoquée au verset suivant fait appel à la générosité de la bonne volonté.

La Thora enseigne un principe important au sujet de la mitzva du don : il faut donner ; mais si c'est par contrainte, le don est sans valeur. C'est ce que Maïmonide écrit dans les règles des dons aux pauvres (Chapitre 10, règle 4) :

*« Quiconque donne la charité au pauvre en faisant la grimace, le visage rivé au sol, même s'il lui a donné mille pièces d'or, il n'en a aucun mérite – il l'a perdu. Mais il doit donner aimablement et avec joie, se plaindre avec lui de son malheur, car il est dit (Job xxv, 25) : “Si je n'ai pas pleuré pour celui dans le besoin, ne me suis pas attristé [du sort] du miséreux...” ; et il doit lui dire des mots de consolation car il est dit (ibid. xxix, 13) : “et je réjouirai le cœur de la veuve”. »*

Ce que la Thora nous enseigne c'est que le commandement ne concerne pas le fait, mais la façon de donner : de tout cœur et avec une volonté sincère.

Ce qui est vrai de la *mitzva* du don est vrai aussi pour toutes les *mitzvoth* ainsi que le formule le Zohar sur la paracha de Terouma : « le Miséricordieux réclame le cœur ! »

Au-dedans des commandements pratiques que nous réalisons, c'est notre cœur et notre volonté qui nous sont demandés. Il faut ne pas séparer les actes de la volonté qui doit les animer.